

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 23 mars 2020, a adopté les règlements suivants :

20-006 **Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation**

20-008 **Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 11 mai 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 19 mai 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat